

Bordeaux,
le 20 Juillet 2020

Décision

Objet : Déclassement du domaine public d'une parcelle propriété de l'EPA

Vu les articles L.2141-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu les articles L.321-14 à L.321.28 et R.321-1 à R.321-22 du code de l'urbanisme,

Vu le décret n° 2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'Etablissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique, modifié par le décret n° 2015-977 du 31 juillet 2015,

Vu l'arrêté du 22 octobre 2019 portant renouvellement du mandat de Monsieur Stéphan de Fay en qualité du directeur général de l'établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique,

Vu la délibération n°2019-11 du Conseil d'administration du 21 juin 2019 portant délégation de compétences au Directeur Général en matière de domaine public,

Considérant que l'EPA a acquis la propriété de la parcelle cadastrée BW n°295 et que cette dernière appartient à son domaine public,

Considérant la division de ladite parcelle en deux emprises distinctes (plan en annexe 1), à savoir la parcelle cadastrée BW381 ayant pour vocation d'être intégrée à un lot de programme immobilier et la parcelle BW380 qui sera rétrocédée à Bordeaux Métropole en vue d'intégrer son domaine public,

Considérant que la désaffectation à l'usage du public de la parcelle BW381 a été décidée en vue de permettre la réalisation d'un programme immobilier et a été dûment constatée par huissier de justice (annexe 2),

Le Directeur Général décide :

Article 1 : que la parcelle cadastrée BW381, dûment désaffectée, est déclassée du domaine public.

Article 2 : La présente décision prend effet à compter de sa publication par l'EPA sur son site internet. Elle fera également l'objet d'un affichage à la Maison du Projet.



Stéphan de Fay
Directeur général

bordeaux
Euratlantique
Établissement Public d'Aménagement

Commune :
BORDEAUX (063)

Numéro d'ordre du document
d'arpentage : 7083U
Document vérifié et numéroté le 15/06/2020
A Bordeaux
Par N. Boyer, géomètre, cadastré, DGFIP-PTGC,
pour le cadre A, en charge de la mission topo
Signé

PTGC
Cité Administrative - Boite 53
Tour B - 14ème Etage
Rue Jules Ferry
33090 BORDEAUX
Téléphone : 05.56.24.85.97
Fax : 05.56.24.86.21

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Section : BW
Feuille(s) : 000 BW 01
Qualité du plan : P4 ou CP [20 cm]

Echelle d'origine : 1/1000
Echelle d'édition : 1/1000
Date de l'édition : 15/06/2020
Support numérique :

D'après le document d'arpentage
dressé
Par GEOFIT EXPERT (2)
Réf. :
Le 25/02/2020

CERTIFICATION
(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires sous-signés (3)
a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou bornage, dont copie ci-jointe, dressé
le par géomètre à

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées
au dos de la feuille n° 6463.

A , le

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une esquisse (plan révisé par voie de mise à jour). Dans la formule B, les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)
(3) Précisez les noms et qualité du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avoué, représentant qualifié de l'autorité expropriant, etc...)

Modification selon les énonciations d'un acte à publier



SCP Jean CASIMIRO et Anne CASIMIRO

HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS

15 cours Georges Clemenceau

33000 BORDEAUX

☎ : 05.56.44.28.83 etude.casimiro@huissier-justice.fr Fax : 05.56.79.39.82

N° d'Ordre : 20.7436

EXPEDITION

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

**L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE SEIZE JUILLET**

À 9 HEURES 45

**À LA REQUÊTE de l'ÉTABLISSEMENT PUBLIC D'AMÉNAGEMENT (EPA)
BORDEAUX EURATLANTIQUE, ayant son siège 140 rue des Terres de
Borde à BORDEAUX (33800), représenté par son Président en exercice.**

Madame Amélie ARLES, Cheffe de Projet, m'expose :

- Que la requérante est propriétaire de deux parcelles cadastrées BW380 et BW381, issues de la division de la parcelle BW295, située rue de Belcier à BORDEAUX (33800), au Nord de l'Eglise Saint-Jean de Belcier;
- Que la requérante va céder la parcelle BW381 ;
- Que préalablement à la cession, la requérante doit procéder au déclassement de la parcelle ;
- Qu'elle me demande, pour la conservation d'une preuve et la préservation des droits et actions futurs de la requérante, de constater la désaffectation de ladite parcelle dans les conditions prévues par l'article L 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

**DÉFÉRANT À LA RÉQUISITION QUI PRÉCÈDE, JE, Tiffany KIRSZ, Clerc
habilitée aux constats au sein de la SCP Jean CASIMIRO et Anne
CASIMIRO, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIÉS, AUDIENCIERS PRÈS
DES TRIBUNAUX DE BORDEAUX, DEMEURANT DITE VILLE, 15 COURS
GEORGES CLEMENCEAU, SOUSSIGNÉE, me suis rendue le seize juillet
deux mille vingt, à 9h45, rue de Belcier, à BORDEAUX (33800).**

Là étant, en présence de Madame Amélie ARLES, Cheffe de projet, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je constate un terrain situé entre la rue de Belcier et la Place Ferdinand Buisson, au Nord de l'Eglise Saint-Jean de Belcier.

Côté Nord-Ouest et Nord-Est, je note que la parcelle est clôturée et entourée par un grillage rigide.

Au niveau de la rue de Belcier, je constate un portail fermé à clé.
Photographies 1 à 9

Côté Sud-Ouest et Sud-Est, je note que la parcelle est inaccessible, car entourée par d'autres terrains eux-mêmes clôturés et inaccessibles.
Photographies 10 et 11

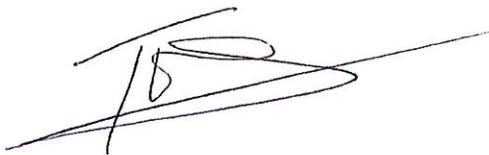
Je constate que le public n'a plus aucun accès direct à la parcelle à déclasser.

Je note que la parcelle clôturée n'est donc plus affectée à l'usage direct du public ni à la mission de service public de circulation piétonne et de stationnement automobile d'une part, et d'autre part qu'elle n'a pas été affectée à une nouvelle fonction du même type ou plus généralement de service public.

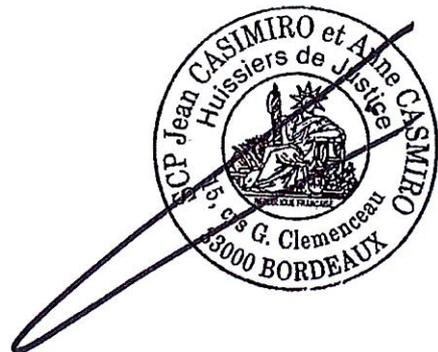
J'annexe au présent 11 photographies.

PUIS DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL DE CONSTAT, POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.

Tiffany KIRSZ



Jean CASIMIRO
 Anne CASIMIRO



Constat désaffectation EPA BORDEAUX EURATLANTIQUE

16.07.2020

(Rue de Belcier à BORDEAUX)



1



2



3



4



5



6

Constat désaffectation EPA BORDEAUX EURATLANTIQUE
16.07.2020
(Rue de Belcier à BORDEAUX)



7



8



9



10



11